ASSEMBLÉE
NATIONALE

Jean-Luc PÉRAT
Député du Nord
Conseiller Général
du Canton de Trélon

Le 17 mars 2011

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

Monsieur le Ministre de la Justice
13 Place Vendôme
75001 PARIS

Canton d'Avesnes sur Helpe Nord

Canton d'Avesnes sur Helpe Sud
Avesnelles
Beaurepaire sur Sambre
Boussières sur Sambre
Dompierre sur Helpe
Grand Fayt
Haut Lieu
Landrecies
Marbaix
Petit Fayt
Sémeries
Saint Hilaire sur Helpe

Canton d'Hautmont
Beaufort
Boussières sur Sambre
Englefontaine
Hautmont
Limont Fontaine
Neuf Mesnil
Saint Remy du Nord

Canton de Landrecies
Bousies
Saint Souplet
Fontaine au Bois
Forêt en Cambrésis
Landrecies
Le Favril
Maroilles
Preux au Bois
Prisches
Robersart

Canton de Solre le Château
Ribes
Beaumont
Dompierre
Boussières sur Nin
Colleret
Clairfayts
Cousolre
Damousiaux
Demonte
Eclaibes
Hestrud
Lez-Fontaine
Liessies
Sars Poteries
Solre le Château
Solrinnes

Canton de Trélon
Anor
Baives
Eppe Sauvage
Féron
Fourmies
Glageon
Hecquegnies en Fagne
Obain
Trélon
Wallers en Fagne
Wignehies
Willies

Objet : Liquidation judiciaire de l'ADAJ du Nord

Nos Références : Dossier suivi par Sébastien Hausemont, Assistant Parlementaire - sebastien.hausemont@perat.fr

Pièce jointe : articles de presse

Monsieur le Ministre,

Je reviens vers vous au sujet de l'Association départementale d'accompagnement du justiciable du Nord (ADAJ).

Je suis consterné devant la mise en liquidation judiciaire de cette association par la seule faute de l'incapacité de l'Etat à assumer ses engagements financiers envers cette structure.

Suite à la réforme de la carte des juridictions, l'un de vos prédécesseurs nous avait pourtant assuré que les habitants de notre territoire bénéficieraient d'un accompagnement particulier leur permettant un accès effectif à la justice et aux droits.

Or, aujourd'hui, c'est justement la seule structure de proximité qui agissait en faveur de cet accès effectif que votre ministère vient de laisser disparaître.

Je veux vous dire, au nom des habitants et des élus de l'Avesnois, mon indignation face à cette preuve supplémentaire de l'abandon de notre territoire.

Je souhaite pouvoir vous rencontrer très rapidement, afin que nous puissions envisager les solutions à cette situation incompréhensible.

Dans l'attente de vous rencontrer, je vous prie de croire, Monsieur le Ministre, à l'expression de mes salutations respectueuses.

Bien amicalement.

Jean-Luc PERAT
Député du Nord
Conseiller Général
du Canton de Trélon

Pour me contacter
Permanence de Monsieur le Député 28 avenue de la gare 59440 AVESNES SUR HELPE 03 27 57 01 57 03 27 57 05 10
www.perat.fr contact-depute@perat.fr
Ou à l'Assemblée nationale 126 Rue de l'Université 75355 PARIS 07 SP